Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260507-202605060-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MAI 2026

Convocation en date du 29 avril 2026.

Le 6 mai deux mil vingt-six, dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne BOURBIGOT, Maire.

Présents : Madame Anne BOURBIGOT, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane MOREL, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Frédéric NIORÉ, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Jean-Luc LE GALL, Madame Isabelle MAUDUIT, Monsieur Arnaud RAVALEC, Madame Stéphanie MORVAN, Monsieur Nicolas BEAUMONT, Monsieur Wilfried HOSTIOU, Monsieur Yannick QUEFFÉLEC, Monsieur Ronan DANIGO, Madame Élodie LAURENT, Madame Geneviève DUGUÉ, Madame Stéphanie LAVAL, Monsieur Hervé HERLÉDAN.

Membres ayant donné procuration : Madame Annie RANNOU a donné procuration à Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRÉ a donné procuration à Monsieur Stéphane MOREL, Madame Laurence BAUGÉ a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Fabien GUIAVARC'H a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT, Madame Catherine LE GOFF a donné procuration à Monsieur Hervé HERLÉDAN, Monsieur Steven BÉGOS a donné procuration à Madame Geneviève DUGUÉ.

Monsieur Frédéric NIORÉ a été nommé secrétaire de séance.

2026-05-061

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe chargée des Finances et Economie.

FINANCES :

Reversement de solde de la taxe de séjour à l'Office Municipal de Tourisme – année 2025

La commune de Bénodet reverse à l'Office Municipal de Tourisme, la totalité du montant de la taxe de séjour perçue sur l'année considérée.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260507-202605060-DE

Ce reversement est destiné au financement des actions de promotion touristique, d'accueil et d'information et de développement de l'offre touristique locale.

Le solde des recettes de la taxe de séjour, après déduction de l'avance versée à l'office municipal de tourisme est le suivant :

	Année 2025
Montant collecté	487 130.57 €
Montant versé à l'O.M.T.	160 000.00 €
Solde	327 130.57 €

Au titre de l'année 2025, la commune a encaissé une somme totale de 487 130.57 €.

A ce jour, deux acomptes, d'un montant total de 160 000 €, ont été versés à l'Office Municipal de Tourisme.

Il reste donc à verser, au titre de la taxe de séjour perçue en 2025, une somme de 327 130.57 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- **D'autoriser Madame le Maire à verser le solde de la taxe de séjour comme indiqué dans le tableau ci-dessus,**
- **De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.**

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Bénodet, le 7 mai 2026
Anne BOURBIGOT
Maire,

